



Direction générale des services techniques
Direction de l'assainissement

BUREAU TERRITORIAL

Du 5 juillet 2017

affaire n° 7

Rapporteur(s) : Kola ABELA

RAPPORT

POLITIQUE DE L'EAU - ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE PLAINE COMMUNE AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE

Suivi : Christine COSTECALDE
Commission 1 : -
Commission 2 : -
Commission 3 : 4 juillet 2017
Commission 4 : -
Bureau Délibératif : -
Bureau : 5 juillet 2017
Conseil : 26 septembre 2017

G15 : 14 juin 2017

Pour sa production et distribution d'eau potable, Plaine Commune est membre depuis le 31 janvier 2003 du SEDIF, Syndicat des Eaux d'Ile de France.

Il est demandé à Plaine Commune, devenu Etablissement Public Territorial (EPT) dans le cadre des lois NOTRe et MAPTAM, de renouveler son adhésion en tant qu'EPT au SEDIF au 1^{er} janvier 2018. La loi a en effet prévu une représentation substitution provisoire des EPT aux communes/EPCI membres de syndicats d'eau ou d'assainissement, avec un retrait de plein droit des syndicats concernés au 1^{er} janvier 2018.

Dans ce contexte, la présente note vise à valider l'adhésion de Plaine Commune au SEDIF, suite notamment au G15 du 14 juin 2017, qui a mis en avant les 3 enjeux principaux suivants, complémentaires et interdépendants :

1. Enjeux politique, démocratique et d'organisation

L'eau constitue une ressource naturelle essentielle à la vie ; elle est un **bien commun** qui ne peut pas être traitée comme une marchandise et dont la gestion doit être au service de l'intérêt général.

Les puissances publiques, en charge des services d'eau et d'assainissement, doivent garantir le droit à l'eau et mettre en œuvre une **démocratie de l'eau**, qui implique d'avantage les usagers.

La **régie** publique directe semble permettre d'assurer une meilleure gestion publique de l'eau.
La délégation de service public permettant la gestion de l'eau sur le territoire du SEDIF, assurée par Veolia Eau d'Ile De France, prendra fin en **2022**. La préparation de cette échéance nécessite 4 à 5 années, ce

qui amène à débiter cette préparation dès 2017-2018 au sein du SEDIF qui devra réaliser les études nécessaires.

2. Enjeux financiers et de moyens

A l'échelle du SEDIF, des **moyens** importants et une grande expertise ont été développés.

Les installations de production et de distribution présentent des **résultats très satisfaisants**, notamment pour la qualité de l'eau distribuée, les rendements de réseaux et la sécurité en matière de production et de distribution.

La part potable payée par les usagers du SEDIF s'élève à 1,37 € /m³ au 1^{er} janvier 2017 et ne représente qu'une **petite partie du prix de l'eau**, toutes taxes et redevances comprises (4,2668 € TTC/m³ au 1^{er} janvier 2017).

3. Enjeux d'échelle et de gouvernance

La gestion de l'eau pose la question des échelles et dépasse les frontières territoriales.

Elle nous amène à nous interroger à des échelles qui soient celles des bassins versants et des bassins de vie.

La possibilité d'une adhésion partielle au SEDIF par l'EPT, différenciée par commune, n'est donc pas pertinente ; elle présente aussi plusieurs fragilités juridiques et des conséquences techniques et financières très complexes à gérer.

La gestion de l'eau doit être envisagée de façon cohérente, optimisée et mutualisée, à partir des installations de production existantes, en tenant compte des ouvrages de distribution actuels, en lien avec les autres territoires (communes, EPT, intercommunalités, ...) et la métropole, en favorisant un **rapprochement** entre les autorités organisatrices (SEDIF, Eau de Paris, SEPG, SMGSEVESC notamment), et en permettant un prix de l'eau unique à l'échelle du bassin versant.

Le service public de l'eau doit être fondé sur une coopération des territoires, ce qu'est la vocation du SEDIF, syndicat intercommunal créé par les villes de banlieues. La gouvernance du service public de l'eau doit s'appuyer sur des **élus représentant l'EPT** pour les décisions relatives à l'eau, en prenant en compte les poids des territoires, et en renforçant le cadre commun de réflexion.

En définitive, il est proposé que Plaine Commune adhère au SEDIF, en considérant que l'échéance de la fin de la DSP peut être l'occasion d'un retour en régie publique directe au sein du syndicat. Il semble également opportun d'interroger le périmètre, en lien avec les autres territoires et la MGP, dans une vision de mutualisation permettant d'envisager éventuellement et notamment un rapprochement entre le SEDIF et Eau de Paris. De plus, la gouvernance pourrait évoluer pour permettre une meilleure représentation de l'EPT et laisser toute leur place aux associations d'usagers.

Par ailleurs, afin de partager les réflexions des différents acteurs sur l'organisation du service public de l'eau, l'EPT Est Ensemble propose un débat le 7 juillet à 19h00 : « quel avenir pour le service public de l'eau à Est Ensemble et dans le Grand Paris » auquel les élus et associations sont invités.

Conclusion

Il est proposé que :

- **L'EPT Plaine Commune adhère au SEDIF, Syndicat des Eaux d'Ile de France,**
- **L'échéance de la fin de la DSP en 2022 soit l'occasion d'un retour en régie publique directe, au sein du syndicat,**
- **Le périmètre soit interrogé, en lien avec les autres territoires et la MGP, dans une vision de mutualisation permettant d'envisager éventuellement et notamment un rapprochement entre le SEDIF et Eau de Paris,**
- **L'EPT sollicite le SEDIF afin de renouveler la gouvernance en permettant une meilleure représentation de l'EPT et en laissant toute leur place aux associations d'usagers.**